

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents:

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 36
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du lundi 25 novembre 2019 Délibération N°2019/271

Avenant n°1 marché travaux tranche conditionnelle des Cannes : surcoût hydraulique. Demande d'avenant n°2 à la Convention Feder initiale et nouveau plan de financement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000046-20191125-2019 271-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019 Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2016/190, le conseil municipal a autorisé la signature du marché des travaux relatifs à la requalification urbaine du quartier des Cannes dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU) de la Ville d' Ajaccio. Plus spécifiquement, des travaux hydrauliques ont été programmés et réalisés permettant une mise à niveau des capacités d'évacuation des eaux issues d'épisodes hydrologiques importants dans un souci de réduction et de gestion de ce risque majeur.

Le coût initial de l'opération s'élevait à 10 460 777 € HT répartis entre des travaux urbains et hydrauliques. Les travaux hydrauliques initiaux estimés à 6 176 190 € HT, étaient financés selon

Coût HT travaux hydrauliques initaux	Postes marchés	Postes conventionnés	
	134	134	
génie civil courant	190,00	557,62	
	2 959	2 967	
génie civil des réseaux gravitaires	048,00	154,42	
Terrassements et terrassements en	1 596	1 600	
tranchées	213,50	586,38	
	4 689	4 702	
	451,50	298,42	
	1 469	1 473	
postes généraux	864,83	891,58	
	6 159	6 176	
Coût HT hydraulique dépenses	316,33	190,00	

Plan de financement initial		
coût hydraulique Cannes tranche	6 176	
conditionnelle	190	
	1 852	
Feder	857	30%
	2 161	
Papi/Etat	667	35%
	926	
OEC/CDC	429	15%
	1 235	
Ville d Ajaccio	238	20%

Aujourd'hui la réalisation de l'opération, nécessite l'adaptation du marché de travaux par avenant suite et la prise en compte de travaux modificatifs et supplémentaires relatifs à des sujétions techniques imprévues au moment du dépôt du dossier et de la constitution des pièces marchés. En effet, il s'agit des effets cumulés de plusieurs phénomènes imprévisibles, listés ci après, qui ont conduit à des évolutions conséquentes de la nature des travaux à réaliser :

Liquéfaction du sous-sol

Sources de refus au fonçage de palplanches

Mouvements du bâtiment avoisinant 1 et 2 rue des Cannes

Les principaux surcoûts induits concernent donc :

- le recours à des techniques de soutènement à savoir pieux sécants et micropieux ;
- le recours à des techniques d'étanchéité de fond de fouilles ;
- des prestations connexes et associées aux prestations précitées (butonnage, études, poutres de couronnement des têtes de pieux...) ;
- des adaptations des dimensions des cadres et ouvrages suite aux modifications susmentionnées,

Aussi, les dépenses hydrauliques identifiées dans l'avenant n°1 du marché travaux de la tranche conditionnelle des Cannes augmentent de + 4 083 752 € HT (chapitre 9 hydraulique avenant n°1) et il est sollicité en ce sens une participation complémentaire du Feder à hauteur de 80%, soit + 3 895 488 euros de subvention complémentaire.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser monsieur le maire à solliciter le FEDER par avenant n °2 à la convention FEDER (316/SAEU/FEDER/5b) au titre du surcoût hydraulique selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût HT travaux hydrauliques avenant n°1 trx	Postes marchés modifiés	avenant hydraulique
génie civil courant	254 253	120 063
génie civil des réseaux gravitaires	1 575 086	- 1 383 962
Térrassements et terrassements en tranchées	1 818 569	222 355
Prix nouveaux	5 125 297	5 125 297
	8 773 204	4 083 752
postes généraux	2 272 347	
Coût HT hydraulique dépenses	11 045 551	

Nouveau Plan de financement	11 045 551		
coût hydraulique Cannes tranche conditionnelle			
			+ 3 895
Feder	5 748 345	52%	488
Papi/Etat	2 161 667	20%	
OEC/CDC	926 429	8%	
Ville d Ajaccio	2 209 110	20%	

11 045 551

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de M Stéphane Sbraggia, adjoint délégué Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le maire à solliciter le FEDER par avenant n °2 à la convention FEDER (316/SAEU/FEDER/5b) au titre du surcoût hydraulique selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût HT travaux hydrauliques avenant n°1 trx	Postes marchés modifiés	avenant hydraulique
génie civil courant	254 253	120 063
génie civil des réseaux gravitaires	1 575 086	- 1 383 962
Térrassements et terrassements en		
tranchées	1 818 569	222 355
		5 125
Prix nouveaux	5 125 297	297
		4 083
	8 773 204	752
postes généraux	2 272 347	
Coût HT hydraulique dépenses	11 045 551	

Nouveau Plan de financement	11 045 551		
coût hydraulique Cannes tranche conditionnelle			
			+ 3 895
Feder	5 748 345	52%	488
Papi/Etat	2 161 667	20%	
OEC/CDC	926 429	8%	
Ville d Ajaccio	2 209 110	20%	

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

rent MARCANGEL

Page 4 sur 4